

## Axe 4 : le numérique

L'empreinte environnementale de nos usages numériques est devenue un sujet de préoccupation croissant ces dernières années. Selon une étude commandée par le Sénat, le numérique est responsable de 2 % du total des émissions de gaz à effet de serre en France, pourcentage qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir pour atteindre jusqu'à 7 % des émissions si rien n'est fait pour réduire son impact. L'Etat, avec ses 2.4 millions d'agents et ses 200 000 sites, sans compter ses nombreux services publics numériques, représente une part importante de l'empreinte carbone de ce secteur.

En s'inscrivant comme pionnier de la sobriété numérique, l'Etat a la possibilité d'établir des standards pour favoriser la conversion du secteur numérique à des normes environnementales ambitieuses. Ainsi, les mesures « économie circulaire & numérique responsable » tendent vers deux axes : réduire l'impact écologique lié aux biens et outils utilisés par les agents et dissoudre les émissions carbonées liées aux usages digitaux.

### Notre constat régional

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous disposons de peu de données et d'actions sur le sujet qui dispose pourtant de vrais gisements.

### Nos engagements

A court terme 2022/2023 :

- adapter et sensibiliser aux écogestes numériques :
- éteindre les ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, en cas de non usage prolongé, si le matériel le permet
- ne pas laisser en charge plus que de nécessaire les téléphones portables
- éviter les recharges du matériel dans les heures de pointe de consommation (8h à 13h et 18h à 20h)
- inciter à utiliser le Wifi plutôt que la 4G si possible
- prolonger la durée de vie du matériel informatique

A moyen terme, 2024 :

- élaborer une charte des usages sobres du numérique dans chaque département en 2023